

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la deuxième (2<sup>e</sup>) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la quarante-cinquième (45<sup>e</sup>) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 25 novembre 2014 à 18 h 30, à la salle André-Surprenant (C-300-b).

Sont présents :

- Mme Johanne April
- M. Paul Calce
- M. Jean-François Cloutier
- Mme Caroline Chiasson
- M. Robert Drolet
- Mme Stéphanie Gareau
- M. Stéphane Gauthier
- M. Charles-Étienne Gill
- M. Maxime Lefebvre
- Mme Josée Mérineau
- Mme Francine Paquette
- Mme Carole Rivest Turgeon

Se sont excusés :

- Mme Marie-Josée Couillard
- M. Hubert Maisonneuve
- M. Pierre-Luc Tremblay
- M. Jacques Gariépy

Sont invités :

- Mme Brenda Gareau
- Mme Monique Laprise
- Mme Marilyn Cantara
- M. François Adam
- Mme Janic Lauzon
- M. Pierre St-Jean

En l'absence de M. Pierre-Luc Tremblay, c'est le vice-président, M. Stéphane Gauthier qui présidera l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à tous les membres et invités et les remercie de leur présence.

Le président d'assemblée constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée à 18 h 35. Mme Diane Bournival agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour :

### Ordre du jour

- 02.01.01 Adoption de l'ordre du jour
- 02.01.02 Adoption du procès-verbal des assemblées tenues les 30 septembre et 4 novembre 2014
- 02.01.03 Suite aux procès-verbaux des assemblées des 30 septembre et 4 novembre 2014
- 02.02.04 Examen des procès-verbaux des réunions du Comité exécutif tenues le 23 septembre, 7 et 14 octobre 2014
- 02.02.05 Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études
- 02.02.06 Rapport de la Commission des études
- 02.02.07 Information – Devis d'évaluation de l'application de la PIEA
- 02.02.08 Résolution - Rapport d'autoévaluation du système de l'assurance qualité
- 02.02.09 Résolution - Rapport financier au 30 juin 2014 (2013-2014)
- 02.02.10 Résolution – État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2014 du Centre de développement des composites du Québec
- 02.02.11 Résolution - État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2014 de l'Institut du Transport avancé du Québec
- 02.02.12 Résolution - Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2014-2015
- 02.02.13 Résolution - Rapport annuel au 30 juin 2014
- 02.02.14 Résolution Modification au règlement no 4 (reporté à la prochaine séance)
- 02.02.15 Résolution – Demande pour offrir le programme en Soins infirmiers par le Collège Lionel-Groulx
- 02.02.16 Résolution - Nouvelle compression budgétaire récurrente imposée au Collège par le gouvernement du Québec
- 02.02.16 Divers (avis de motion pour la modification des règlements n<sup>os</sup> 4, 7, 8 et 17)
- 02.02.17 Information : - Cépages et vins du monde, Soirée d'huîtres et billet de ski
  - Prochaine séance, souper annuel et formation
  - Rôle de la CE
- 02.02.18 Levée de l'assemblée.

### 02.02.01 Adoption de l'ordre du jour

M. Jean-François Cloutier, appuyé par Mme Josée Méryneau, propose :

« d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté et ajoutant au point *Information* « Rôle de la commission des études » tel que demandé par M. Jean-François Cloutier ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**02.01.02 Adoption des procès-verbaux des assemblées tenues les 30 septembre et 4 novembre 2014**

Comme les membres du conseil ont déjà reçu une copie de ces procès-verbaux, la secrétaire est dispensée de la lecture de celui-ci.

M. Robert Drolet, appuyé par Mme Johanne April, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 30 septembre 2014, tel qu'il a été présenté et en y apportant les modifications suivantes :

à la page 3, à la 4<sup>e</sup> ligne, « à sa demande » par « à la demande de M. Gill » et

« à la page 7, avant le projet de résolution : Considérant les périodes de temps accordées à Mme Charbonneau pour présenter ses arguments et les discussions qui suivent; d'ajouter : Considérant que plusieurs membres ont des interrogations et n'ont pas eu le temps de prendre connaissance des documents apportés par Mme Charbonneau. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Et

M. Robert Drolet, appuyé par M. Charles-Étienne Gill, propose le report de l'adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 4 novembre 2014 à la prochaine assemblée, étant donné les modifications suivantes seront apportées :

Au rapport du président, en ce qui a trait à la demande d'inviter un expert en environnement pour le point relatif au CPE Le Tournesol, que soit ajouté suite au motif du refus :

« qu'il revient au conseil de demander un tel avis » et qu'il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts avec la personne proposée par M. Gill. Le conseil pourra mandater une firme afin qu'une expertise environnementale soit produite s'il juge que c'est nécessaire.

Et que soit ajouté : M. Charles Étienne Gill demande pourquoi tous les documents ne sont pas publics et il mentionne le règlement numéro 18 Code de déontologie des administrateurs où il est mentionné que certains documents ont un caractère public. Le président répond qu'il verra ce qui pourra être fait.

En ce qui concerne le point 10, l'ordre entre l'amendement 1 et la proposition principale doit être changé afin que la dissidence de MM. Cloutier et Gill soit inscrite à l'amendement 1.

Cette proposition pour reporter l'adoption du procès-verbal du 4 novembre est adoptée à l'unanimité.

**02.01.03 Suites aux procès-verbaux des assemblées du 30 septembre et du 4 novembre 2014**

Mme Francine Paquette annonce que l'ouverture officielle de la piscine du Collège aura lieu le 13 janvier prochain et que toutes les activités régulières de la piscine reprendront dès le début de la session d'hiver 2015. Aucun autre suivi n'est apporté à ce procès-verbal.

**02.02.04 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 23 septembre, 7 et 14 octobre 2014**

Mme Paquette résume les sujets qui furent étudiés lors des réunions du Comité exécutif tenues les 23 septembre, 7 et 14 octobre 2014.

**02.02.05 Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études**

***Président***

M. Stéphane Gauthier mentionne que deux membres ont demandé que le rapport financier annuel complet (incluant la saisie de données) leur soit envoyé, ce qui a été fait.

***Directrice générale***

Lors du dernier Forum des DG, l'annonce d'une coupure budgétaire additionnelle récurrente de plus de 19 M\$ a été annoncée. On a aussi mentionné qu'elle devrait être la dernière pour cette année pour les collèges. Plusieurs collèges qui seront en déficit devront adopter un plan de redressement, avec les contraintes que cette situation apporte. Au CSTJ, un message a été envoyé aux membres du personnel afin de les informer qu'aucune décision ne sera prise sous l'effet de la panique. Le ministère envisage, de façon théorique, plusieurs scénarios, dont la fusion entre des collèges et où le réseau pourrait passer de 48 collèges à 39, ou à 29 ou à 20, selon des scénarios théoriques.

Le processus de sélection du nouveau PDG de la Fédération des cégeps a été enclenché et les membres du conseil et les directeurs généraux des collèges peuvent faire des représentations.

Le dossier Techniques juridiques progresse, tout comme celui de la révision du devis pédagogique du Collège qui devrait reconnaître 4 500 étudiants (+ 10%) au lieu de 4 000. L'arrivée des plans préliminaires du Bloc K coïncide avec l'embauche du directeur du Service des ressources matérielles. M. Stéphane Marcoux, architecte, entrera en fonction le 5 janvier

prochain. Cependant, il participera aux réunions relatives à l'agrandissement et aidera les membres de la direction dans les choix et orientations à prendre pour cet agrandissement.

### ***Directrice des études***

Mme Carole Rivest Turgeon mentionne qu'il y a eu une augmentation du nombre de visiteurs lors des portes ouvertes, ici et dans les deux centres collégiaux. Ces derniers expérimentaient une nouvelle formule qui semble être positive et sera répétée l'an prochain. À Saint-Jérôme, 1 500 visiteurs ont été recensés, comparativement à 1 200 l'an dernier.

Le Mérite étudiant du CSTJ fut un très bel événement, qui a permis de remettre 63 bourses totalisant 18 000 \$ à 59 lauréats.

Le ministère a accepté la demande d'autorisation et le Collège pourra offrir le Double DEC dès l'an prochain.

### **02.02.06 Rapport de la commission des études**

M. Jean-François Cloutier, vice-président de la commission des études, résume la rencontre tenue le 12 novembre 2014 où deux avis ont été donnés, un favorable et l'autre défavorable, concernant des sujets apparaissant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

### **02.02.07 Information – Devis d'évaluation de l'application de la PIEA**

Avec ce devis d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), Mmes Marilyn Cantara et Monique Laprise expliquent les grandes lignes du processus auquel le Collège doit se soumettre. Un historique des échanges avec la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) à la suite de l'évaluation de l'application de notre PIEA en 2006 est relaté. Par la suite, les exigences de la CEEC en lien avec l'évaluation de l'application des PIEA des collèges sont présentées, suivies de la présentation de la démarche d'autoévaluation pour notre Collège. Finalement, un échéancier proposé de la démarche, suivi d'un tableau synthèse des sources de données ainsi que des outils de cueillette sont présentés afin de témoigner de l'importance de la collaboration de toute la communauté à cette opération afin qu'elle puisse refléter l'application réelle de la PIEA du Collège. Cette opération d'autoévaluation conduira à la révision de la PIEA l'an prochain.

### **02.02.08 Résolution – Rapport d'auto-évaluation de l'efficacité du système de l'assurance qualité du Cégep de Saint-Jérôme**

CONSIDÉRANT :

Que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) a publié en 2013 un nouveau cadre de référence qui présente sa nouvelle approche concernant l'assurance qualité (AQ);

Que chaque collègue doit procéder à l'autoévaluation de l'efficacité de son système d'AQ et rédiger un rapport pour en témoigner dans le cadre d'un audit aux cinq ans ;

Que le Cégep de Saint-Jérôme fait partie des premiers cégeps à expérimenter cette nouvelle approche ;

Que le Collège a procédé à l'évaluation de son système d'assurance qualité dans une perspective d'utilité et qu'un rapport a été rédigé à cet effet ;

Que ce rapport met en lumière l'existence d'une culture de la qualité et sa prise en charge dans la gouvernance et la gestion du Collège ;

Que ce rapport a permis au Collège d'identifier ses points forts et ses points à améliorer ;

Que ce rapport, accompagné d'annexes, doit être transmis en décembre à la CEEC ;

Qu'un plan d'action a été rédigé afin de donner suite à la démarche d'évaluation réalisée ;

Qu'un avis défavorable a été émis par la Commission des études dont la majorité des membres s'oppose aux processus et exigences posés par la CEEC.

Mme Carole Rivest Turgeon, appuyée par Mme Stéphanie Gareau, propose :

« d'entériner le rapport d'auto-évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Cégep de Saint-Jérôme, tel qu'il a été présenté par la Direction des études et que ce rapport, ainsi que ses annexes, soit transmis à la CEEC ».

#### **C.A. 20 (2014-2015)**

M. Jean-François Cloutier demande le vote. Le résultat du vote à main levée est de neuf (9) voix en faveur, deux (2) contre et une (1) abstention. MM. Charles-Étienne Gill et Jean-François Cloutier, qui ont voté contre, demandent l'enregistrement de leur dissidence. La proposition est adoptée à la majorité.

#### **02.02.09 Résolution – Rapport financier au 30 juin 2014 (2013-2014)**

CONSIDÉRANT les rapports de l'auditeur indépendant émis par la firme comptable Bourassa Boyer Inc., dûment mandatée aux termes d'une résolution à cet effet adoptée par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Saint-Jérôme a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public, soit celles édictées par le MESRS dans le guide d'application des principes comptables généralement reconnus (PCGR) destinées aux cégeps.

CONSIDÉRANT les observations notées suite à la vérification de la clientèle scolaire et sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2013-2014 EnerCÉGEP » pour l'exercice financier 2013-2014.

CONSIDÉRANT l'opinion de l'auditeur indépendant qui est d'avis que le rapport financier annuel (RFA) donne une image fidèle de la situation financière du Cégep de Saint-Jérôme au 30 juin 2014 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

CONSIDÉRANT que le RFA du Cégep de Saint-Jérôme pour l'année scolaire 2013-2014 a été présenté aux membres du comité exécutif par la directrice des finances et le représentant de l'auditeur indépendant et que les membres du comité exécutif recommandent, de façon unanime, d'entériner ce rapport financier annuel et les documents s'y rapportant.

CONSIDÉRANT l'excédent des dépenses sur les revenus générés par les compressions budgétaires du Conseil du trésor qui sera absorbé par la modification de l'affectation du solde de fonds pour la réfection des espaces existantes qui se chiffrait à 1 755 000 \$, tel qu'il appert de la résolution C.A. 7 (2014-2015) et qui sera modifiée au montant de 1 100 000 \$.

**Projet de résolution 1 :**

Mme Johanne April, appuyée par M. Paul Calce, propose :

« d'entériner, pour l'exercice terminé le 30 juin 2014, les documents suivants :

- le rapport financier annuel de l'exercice financier 2013-2014 comprenant l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la situation financière et l'état des flux de trésorerie, ainsi que les notes complémentaires;
- les annexes (1 à 8) au rapport financier annuel;
- le rapport de l'auditeur indépendant;
- le questionnaire à l'intention de l'auditeur indépendant;
- les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données de l'effectif scolaire;
- les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données au fichier 2013-2014 ENERCÉGEP.

Tous ces documents, tels qu'ils ont été présentés par l'auditeur indépendant ou selon le cas, par la directrice du Service des finances ».

**C.A. 21 (2014-2015)**

**Projet de résolution 2 :**

M. Paul Calce, appuyé par Mme Josée Méryneau, propose :

« de modifier l'affectation du solde de fonds réservé à la réfection des espaces existants qui suivra l'agrandissement du Collège, laquelle se chiffrait à 1 755 000 \$ suivant les termes de la résolution C.A. 7 (2014-2015) et qui sera dorénavant de 1 100 000 \$ ».

#### **C.A. 22 (2014-2015)**

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **02.02.10 Résolution – État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2014 au Centre de développement des composites du Québec**

CONSIDÉRANT que l'état des activités de fonctionnement et d'investissement du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) fait partie du rapport financier du Collège de Saint-Jérôme.

CONSIDÉRANT que le rapport de l'auditeur indépendant mentionne que cet état des résultats a été préparé conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

CONSIDÉRANT que cet état des résultats a été préparé pour permettre au Cégep de Saint-Jérôme de se conformer au point 10 de l'annexe S008 du Régime budgétaire et financier des cégeps et qu'il est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration du Collège et au ministère.

CONSIDÉRANT que cet état des résultats est présenté aux membres du conseil par la directrice du CDCQ.

M. Charles-Etienne Gill, appuyé par M. Robert Drolet, propose :

« d'entériner l'état des résultats des activités de fonctionnement et d'investissement du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) au 30 juin 2014, tel qu'il a été présenté ».

#### **C.A. 23 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **02.02.11 Résolution – État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2014 de l'Institut du Transport avancé du Québec**

CONSIDÉRANT que l'état des activités de fonctionnement et d'investissement de l'Institut du Transport avancé du Québec (ITAQ) fait partie du rapport financier du Collège de Saint-Jérôme.



CONSIDÉRANT que le rapport de l'auditeur indépendant mentionne que cet état des résultats a été préparé conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

CONSIDÉRANT que cet état des résultats a été préparé pour permettre au Cégep de Saint-Jérôme de se conformer au point 10 de l'annexe S008 du Régime budgétaire et financier des cégeps et qu'il est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration du Collège et au ministère.

CONSIDÉRANT que cet état des résultats est présenté aux membres du conseil par le directeur de l'ITAQ.

Mme Johanne April, appuyée par M. Robert Drolet, propose :

« d'entériner l'état des résultats des activités de fonctionnement et d'investissement de l'Institut du Transport avancé du Québec (ITAQ) au 30 juin 2014, tel qu'il a été présenté ».

#### **C.A. 24 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **02.02.12 Résolution – Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2014-2015**

Considérant que la direction des finances a procédé à un appel d'offres public basé sur les critères qualité prix pour les services d'une firme d'auditeur indépendant afin de procéder à l'audit de son rapport financier annuel, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

Considérant que le contrat a été octroyé à la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L.

Considérant qu'il y a lieu de nommer l'auditeur indépendant pour l'exercice financier en cours (se terminant le 30 juin 2015) et qu'il est recommandé de nommer la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L.

M. Paul Calce, appuyé par M. Maxime Lefebvre, propose :

« de nommer, à titre d'auditeur indépendant, la firme AMYOT GÉLINAS, S.E.N.C.R.L. afin qu'elle puisse auditer les livres et comptes du Collège et produire le rapport financier annuel du Collège et les rapports de l'auditeur indépendant et autres documents, et ce, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2015 ».

#### **C.A. 25 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**02.02.13      Résolution – Rapport annuel au 30 juin 2014**

CONSIDÉRANT que, pour chacun des cégeps, la production d'un rapport annuel et son dépôt au ministre sont prescrits par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (L.R.Q., chapitre C-29).

CONSIDÉRANT que l'article 27.1 précise qu'«un collège doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique ».

CONSIDÉRANT que le rapport annuel du Cégep de Saint-Jérôme au 30 juin 2014 est présenté aux membres du conseil par la directrice générale.

Mme Johanne April, appuyée par Mme Caroline Chiasson, propose :

« d'entériner le rapport annuel du Cégep de Saint-Jérôme pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2014, tel qu'il a été présenté par la directrice générale et de déposer ledit rapport au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS), dans le délai prescrit ».

**C.A. 26 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**02.02.14      Résolution - Demande pour offrir le programme en Soins infirmiers par le Collège Lionel-Groulx**

Considérant l'autorisation accordée au Collège Lionel-Groulx en vue d'offrir le programme Soins infirmiers 180.AO pour deux cohortes annuellement à partir de l'automne 2016.

Considérant que l'ajout de ce programme représente des coûts en investissement important.

Considérant notre responsabilité en tant que gestionnaire de fonds publics.

Considérant les compressions budgétaires des dernières années et actuelles dans le secteur de l'éducation, justifiées par la situation précaire des finances publiques.

Considérant les travaux du MESRS sur la rationalisation de l'offre de formation et de la carte programmes.

Considérant la réforme majeure du secteur de la santé.

Considérant l'expérience et l'expertise du Collège Montmorency et du Cégep de Saint-Jérôme qui disposent déjà des infrastructures et des équipements appropriés et qui sont situés respectivement à 18 et 25 kilomètres seulement du Collège Lionel-Groulx.

Considérant que depuis 2002, le Cégep de Saint-Jérôme a largement augmenté son offre de formation pour répondre aux besoins de la région et qu'il peut toujours le faire, de même que le Collège Montmorency.

Considérant que les collèges offrant le programme sur le territoire de Laval / Basses-Laurentides (Saint-Jérôme et Montmorency) peuvent répondre aux demandes d'admission et occupent les places de stages disponibles et réservées pour le collégial, et ce, sans coûts additionnels.

Considérant que l'ajout d'un nouveau lieu de formation ferait en sorte d'aggraver la problématique des places de stage et les difficultés de recrutement de personnel enseignant qualifié.

Considérant qu'un des arguments principaux soutenant la demande du Collège Lionel-Groulx est la réalisation de stages atypiques (de nuit et de fin de semaine) et qu'il ne repose sur aucune donnée puisqu'en contravention avec la convention collective des enseignants et en contradiction avec l'atteinte des objectifs pédagogiques et la réussite des étudiants.

Considérant le vote à la majorité de la Table interordres des Laurentides (TIL) de ne pas appuyer la demande du Collège Lionel-Groulx pour le programme en mai 2013, cette dernière ne s'étant pas prononcée favorablement depuis.

M. Charles-Étienne Gill, appuyé par M. Paul Calce, propose :

« dans un souci d'optimisation des ressources existantes (financières et humaines), puisqu'il y aurait un effet de vase communicant entre les collèges de Laval et des Laurentides qui ne permettra pas d'augmenter le nombre de diplômés en Soins infirmiers, **de demander au MESRS de surseoir à l'autorisation pour le programme Soins infirmiers 180.A0** au Collège Lionel-Groulx, jusqu'à ce que le contexte des finances publiques le permette et que la réforme dans le secteur de la santé soit complétée ».

#### **C.A. 27 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **02.02.15      Résolution – Nouvelle compression budgétaire récurrente imposée au Collège par le gouvernement du Québec**

Considérant qu'en août dernier, le Collège s'est vu imposer des compressions budgétaires pour l'année financière en cours, d'un montant totalisant 826 000 \$.

Considérant la décision du gouvernement du Québec d'imposer au réseau collégial public, en cours d'année financière, une nouvelle compression budgétaire récurrente de plus de

19 millions et que le montant de cette coupure additionnelle imposée au Cégep de Saint-Jérôme pour 2014-2015 ne nous a pas encore été communiqué.

Considérant que le réseau collégial a déjà subi, au cours des quatre dernières années, six compressions pour un total de 109 millions, soit un montant de 2 470 000 \$ pour le Collège, auquel s'ajoutera le montant de la dernière coupure annoncée le 13 novembre dernier.

Considérant que les cégeps sont presque entièrement financés par le gouvernement, qu'ils ne peuvent exiger aucun droit de scolarité et n'ont pas de pouvoir de taxation!

Considérant que le collège a déjà mené plusieurs exercices de réduction de ses dépenses, qu'il n'a plus de marge de manœuvre et qu'il n'est plus en mesure de comprimer davantage ses dépenses « sans affecter la qualité des services aux étudiants » ou « sans mettre en péril sa stabilité financière ».

Considérant que le conseil est inquiet de la situation actuelle et qu'il se questionne sur le niveau de priorité accordé à l'enseignement collégial par le gouvernement du Québec.

Mme Johanne April, appuyée par M. Jean-François Cloutier, propose :

« que le conseil d'administration dénonce la nouvelle compression budgétaire récurrente imposée au collège par le gouvernement du Québec, et mandate le président du conseil d'administration d'en informer le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de la science (MESRS) ».

#### **C.A. 28 (2014-2015)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **02.02.16 Divers**

##### **Avis de motion :**

Mme Francine Paquette dépose un avis de motion concernant la modification prochaine des règlements nos 4, 7, 8 et 17.

#### **02.02.17 Information :**

- Mme Paquette mentionne que la Fondation du Cégep se porte mieux. L'activité Cépages et vins du monde a été reporté en mars prochain. L'activité Soirée d'huîtres qui aura lieu le vendredi 28 novembre au Fairmont de Mont-Tremblant affiche presque complet. Les billets de ski pour la station de Mont-Tremblant sont encore en vente et c'est une bonne idée de cadeau pour les Fêtes.

- Il y aura une assemblée extraordinaire le mardi 16 décembre prochain et le souper annuel suivra l'assemblée du 27 janvier prochain. Une formation sur les instances du Collège sera offerte à une date à déterminer.
- M. Jean-François Cloutier demande le retrait du point qu'il a fait ajouter concernant le rôle de la commission des études. Tous les autres membres sont d'accord avec cette demande.

**02.02.18      Levée de l'assemblée**

M. Jean-François Cloutier, appuyé par Mme Josée Méryneau, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance est levée à 21 h 39.

Stéphane Gauthier  
Vice-président

Diane Bournival  
Coordonnatrice Service des affaires corporatives